



MÉTHODOLOGIE

La formation des élu.es : assumer sereinement ses responsabilités





Contexte et enjeux

Entre obligations légales et réalités du terrain, la crise sanitaire a renforcé la nécessité pour les élu.es d'avoir des **repères concrets**, leur permettant de faire face à leurs engagements en se posant les bonnes questions aux bons moments.

Le champ des compétences qu'ils-elles doivent assumer s'étend à mesure que **l'écosystème territorial** se complexifie : des pouvoirs de police à l'organisation de la mobilité, en passant par les relations

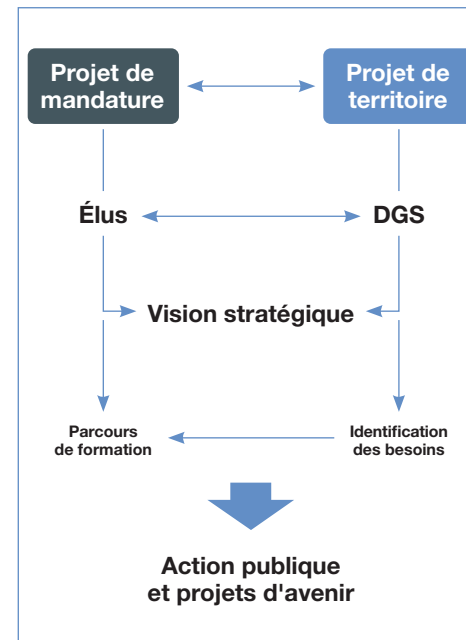
financières communes-intercommunalités ou encore la gestion du cycle de l'eau, nombreux sont les sujets qui entrent dans les préoccupations des acteurs locaux.

En outre, il est essentiel d'établir la convergence entre le projet de mandature et le projet de territoire pour créer **une vision stratégique**, assurant la cohérence des choix politiques avec les objectifs à long terme de la collectivité.

C'est pourquoi **la formation des élu.es est déterminante**, surtout en début de mandat, pour éviter ensuite de grands moments de solitude aux DGS !

Ces chef.fes d'orchestre de l'action publique ont besoin de pouvoir compter sur des décisionnaires au fait de leurs délégations, conscients des fondamentaux de l'action publique, et capables d'envisager des projets structurants pour l'avenir de la communauté.

La période qui s'ouvre est donc un moment privilégié pour coordonner la réalisation d'un « état des besoins » afin de projeter les parcours de formations qui seront adaptés aux différents profils concernés.



La formation des élu.es est déterminante, surtout en début de mandat.



4 étapes pour la formation

ÉTAPE 1

- Lister les **compétences stratégiques** dans lesquels les élu.es devront intervenir (transition énergétique, fiscalité et revitalisation des centre-bourgs, valorisation du patrimoine public...);
- Compléter avec l'**identification des points de blocages**, tensions, résultant d'un manque de connaissances pratiques et qui ont empêché la réalisation d'un projet.

Sur la base de ce constat, proposer une « **fiche besoin** » à remplir par avec les élu.es pour identifier et prioriser les formations nécessaires au regard de leur fonction-délégation (CLECT, budget, urbanisme, voirie, contrôle de DSP, développement économique, fiscalité...).

ÉTAPE 2

Vous pourrez projeter ensuite des **parcours sur-mesure** (éligibles au DIFE) afin d'amener vos élus à acquérir les bases qui vous permettront de coconstruire les projets et de dialoguer efficacement pour valider les prises de décisions.

ÉTAPE 3

En outre, le formateur est un tiers objectif, avec qui vous pourrez **identifier les messages** à faire passer ainsi que les sujets sur lesquels les élus devront être vigilants dans l'exercice de leur fonction, et dans le cadre de leur collaboration avec les acteurs de la collectivité.

ÉTAPE 4



© Pixabay

LIENS INTERNET

- www.formaeco.fr : FormaECO est un organisme de formation agréé, partenaire du groupe Ecofinance.
- <https://www.weka.fr/actualite/elus/article/former-davantage-d-elus-locaux-et-mieux-les-former-97238/> (Éditions WEKA).
- <https://www.ecofinance.fr/blog> : une série ludique et pratique sur les incontournables du début de mandat.



CONTACTS

ADGCF

Katia Paulin

katia.paulin@adgcf.fr

ECOFINANCE

Eric Tripodi

etripodi@ecofinance.fr

Paul Antoine-Dominique

pantoinedominique@ecofinance.fr